

Suivi des actions en reconnaissance de droits

2017 -ARD- 1

ISS - Ville de Cannes

Personne morale visée par l'action :

Ville de Cannes

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Nice

Date d'enregistrement :

30/05/2017

Droit revendiqué

Indemnité spécifique de service

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702101 par laquelle le syndicat national indépendant des agents territoriaux (SNIAT) demande au juge de reconnaître les droits des techniciens et techniciens principaux de 2ème classe employés par la Ville de Cannes à bénéficier des nouveaux coefficients de l'indemnité spécifique de service, soit 8 pour les techniciens et 12 pour les techniciens principaux de 2ème classe.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Nice

Décisions rendues sur l'action

Tribunal administratif

TA de Nice

Date: 29/06/2018 *N°:* 1702101

Requérant

SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT
DES AGENTS TERRITORIAUX

Sens: Rejet

Cour administrative d'appel

Date *N°:*
Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*
Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Ville de Cannes

Juridiction initialement saisie:

TA de Nice

Date d'enregistrement :

07/06/2017

Droit revendiqué

Qualité d'agents permanents

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702169 par laquelle le syndicat national indépendant des agents territoriaux demande au juge de reconnaître aux adjoints d'animation périscolaire employés par la ville de Cannes à temps non complet la qualité d'agents permanents.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Nice

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Nice

Date: 29/06/2018 **N°:** 1702169**Requérant**SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT
DES AGENTS TERRITORIAUX**Sens:** Rejet**Cour administrative d'appel****Date****N°:****Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :****N°:****Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:**Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Centre Hospitalier de Saintonge

Juridiction initialement saisie:

TA de Poitiers

Date d'enregistrement :

14/12/2017

Droit revendiqué

Paiement des heures de travail

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702835 par laquelle le Syndicat CGT des Hospitaliers Saintais demande au juge de reconnaître les droits des agents du centre hospitalier de Saintonge au paiement des heures de travail comptabilisées sur le compteur dit "KZ 2009"

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Poitiers

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Poitiers

Date: 19/12/2018 **N°:** 1702835**Requérant**SYNDICATS CGT DES HOSPITALIERS
SAINTAIS**Sens:** Rejet**Cour administrative d'appel**

CAA de Bordeaux

Date **N°:** 1900794**Requérant**SYNDICATS CGT DES HOSPITALIERS
SAINTAIS**Sens:****Conseil d'Etat****Date :** **N°:****Requérant****Sens:***Voies de recours ouvertes:*Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Centre hospitalier de Montluçon

Juridiction initialement saisie:

TA de Clermont-ferrand

Date d'enregistrement :

18/12/2017

Droit revendiqué

Rémunération du temps de travail effectué lors des transmissions entre agents

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702299 par laquelle le Syndicat de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière des Hospitaliers de Montluçon demande au juge de reconnaître aux agents du Centre hospitalier de Montluçon le droit à la rémunération du temps de travail effectué au-delà des 12 heures depuis le 1er décembre 2014 à raison des transmissions de consignes entre équipes.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Clermont-ferrand

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Clermont-ferrand

Date: 29/05/2019 **N°:** 1702299**Requérant**SYNDICATS CGT FO DES
HOSPITALIERS DE MONTLUCON**Sens:** Rejet**Cour administrative d'appel****Date** **N°:****Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** **N°:****Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:**

Personne morale visée par l'action :

Métropole de Lyon

Juridiction initialement saisie:

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

17/05/2018

Droit revendiqué

Décharge de taxe

Caractéristiques du groupe

Requêtes enregistrées sous les numéros 1803391 et 1803392 par lesquelles l'Association des Contribuables Actifs du Lyonnais (CANNOL) demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre des années 2016 et 2017 pour les contribuables de la métropole de Lyon.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Lyon

Date: N°: 1803391**Requérant**ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES
ACTIFS DU LYONNAIS**Sens:****Cour administrative d'appel****Date** N°:**Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** N°:**Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:**

Personne morale visée par l'action :

Commune de Gennevilliers

Juridiction initialement saisie:

TA de Cergy-pontoise

Date d'enregistrement :

30/05/2018

Droit revendiqué

Prise en charge systématique des frais de nettoyage des équipements de protection

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 185137 par laquelle laquelle le syndicat CFDT Interco 92 demande au juge de reconnaître le droit des agents de la ville de Gennevilliers à obtenir la prise en charge systématique des frais de nettoyage des équipements de protection individuelle et le remboursement de l'engagement des sommes liées à leur entretien.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Cergy-pontoise

*Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif*

TA de Cergy-pontoise

Date: N°: 1855137*Requérant*

SYNDICAT CFDT INTERCO 92

*Sens:**Cour administrative d'appel**Date* N°:*Requérant**Sens:**Conseil d'Etat**Date :* N°:*Requérant**Sens:**Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

Juridiction initialement saisie:

TA d'Orléans

Date d'enregistrement :

11/07/2018

Droit revendiqué

Bénéfice de mesures d'allègement de service

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1802544 par laquelle les sections syndicales 37 et 41 du SNUIPP.FSU demandent au juge de reconnaître le droit des fonctionnaires membres des corps des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège, lorsqu'ils sont atteints d'une affection médicale pérenne ne leur donnant pas vocation à retourner vers un service à temps complet, à bénéficier de mesures d'allègement de service dans les conditions fixées aux articles R. 911-12 et suivants du code de l'éducation.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA d'Orléans

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA d'Orléans

Date: N°: 1802544**Requérant**SECTIONS SYNDICALES 37 et 41 DU
SNUIPP.FSU**Sens:****Cour administrative d'appel****Date** N°:**Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** N°:**Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:**

Personne morale visée par l'action :

Direction régionale des finances publiques

Juridiction initialement saisie:

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

16/07/2018

Droit revendiqué

Remboursement de taxes

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1805242 par laquelle l'Association de défense des contribuables de Givors demande au juge la reconnaissance des droits individuels pour le remboursement de leurs impôts locaux, taxes foncières et TEOM, pour les périodes comprises entre 2015 et 2017.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Lyon

Date: N°: 1805242**Requérant**ASSOCIATION DE DEFENSE DES
CONTRIBUABLES DE GIVORS**Sens:****Cour administrative d'appel****Date** N°:**Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** N°:**Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:**

Personne morale visée par l'action :

Ville de Cannes

Juridiction initialement saisie:

TA de Nice

Date d'enregistrement :

02/10/2018

Droit revendiqué

Attribution de la NBI aux agents territoriaux des quartiers prioritaires

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1804265 par laquelle le syndicat CGT des fonctionnaires territoriaux de la ville de Cannes demande au juge de reconnaître les droits aux fonctionnaires territoriaux de la ville de Cannes exerçant leurs fonctions au sein de la crèche, des écoles, de la médiathèque, et du poste de police municipale, le droit au bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire prévue à l'article 1 du décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 modifié par le décret n° 2015-1386 du 30 octobre 2015.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Nice

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Nice

Date: 29/05/2019 **N°:** 1804265**Requérant**SYNDICAT CGT DES
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE**Sens:** Satisfaction partielle**Cour administrative d'appel****Date** **N°:****Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** **N°:****Requérant****Sens:***Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :

DRFP de Rhône-Alpes

Juridiction initialement saisie:

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

01/10/2018

Droit revendiqué

Décharge partielle de la taxe d'habitation

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1807181 par laquelle l'association des contribuables actifs du Lyonnais (CANOL) demande au juge de reconnaître aux contribuables de la Métropole de Lyon et du département du Rhône assujettis à la taxe d'habitation pour l'année 2017, le droit à la décharge partielle de la taxe d'habitation et le droit à restitution des sommes correspondantes.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Lyon

Date: N°: 1807181**Requérant**ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES
ACTIFS DU LYONNAIS*Sens:***Cour administrative d'appel***Date* N°:**Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :* N°:**Requérant***Sens:**Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :Direction des services départementaux de
l'éducation nationale**Juridiction initialement saisie:**

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

18/12/2018

Droit revendiqué

Droit à la prévention médicale

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1809258 par laquelle le syndicat SNUDI-FO 01 demande au juge de reconnaître le droit à la mise en place d'un service de médecine de prévention médicale au sein des écoles de l'Ain

**Transmission au président de la Section du
contentieux pour attribution à une juridiction** Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Lyon

Date: N°: 1809258**Requérant**

SYNDICAT SNUDI-FO 01

Sens:**Cour administrative d'appel****Date** N°:**Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** N°:**Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:**

Personne morale visée par l'action :

Direction générale des finances publiques

Juridiction initialement saisie:

CE

Date d'enregistrement :

08/02/2019

Droit revendiqué

Décharge de taxe

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 427813 par laquelle l'association de défense des droits constitutionnels des actionnaires demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la hausse rétroactive de la contribution sociale à hauteur de 1,7 point sur les plus-values mobilières réalisées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

L'association de défense des droits constitutionnels des actionnaires introduisant une action en reconnaissance de droits (L. 77-12-1 du CJA) pour les contribuables ayant réalisé des plus-values mobilières entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 dont l'association défend les intérêts à la décharge de la hausse rétroactive de la contribution sociale généralisée.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Oui

ordonnance n° 427813

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Cergy-pontoise

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Cergy-pontoise

Date: N°: 1903123**Requérant**ASSOCIATION DE DEFENSE DES
DROITS CONSTITUTIONNELS**Sens:****Cour administrative d'appel****Date** N°:**Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** N°:**Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:**

Personne morale visée par l'action :

Conseil national des barreaux

Juridiction initialement saisie:

TA de Paris

Date d'enregistrement :

14/02/2019

Droit revendiqué

Droit d'exercer hors barreau

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1903067 par laquelle le grand barreau de France groupement association régie par la loi du 1er juillet 1901, demande au juge de reconnaître le droit de tout avocat ayant fait le choix d'exercer hors barreau de figurer sur l'annuaire national des avocats mentionné à l'article 21-1 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant sur la réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Paris

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Paris

Date: N°: 1903067**Requérant**LE GRAND BARREAU DE FRANCE -
GBF*Sens:***Cour administrative d'appel***Date* N°:**Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :* N°:**Requérant***Sens:**Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :

Centre hospitalier Guillaume Regnier

Juridiction initialement saisie:

TA de Rennes

Date d'enregistrement :

31/12/2018

Droit revendiqué

Indemnité spécifique de service

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1806420 par laquelle le syndicat SUD Santé-Sociaux d'Ille-et-Vilaine demande au juge de reconnaître aux agents du Centre Hospitalier Guillaume Régnier, à l'exception du personnel informatique, du personnel de direction et du personnel médical, le droit au bénéfice de l'indemnité spécifique pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants au titre de la 1ère catégorie soit au 3/4 de taux tel que prévue par l'article 8 de l'arrêté du 18 mars 1981 relatif aux primes et indemnités du personnel relevant du livre IX du code de la santé publique.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Rennes

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Rennes

Date: N°: 1806420**Requérant**SYNDICAT SUD SANTE-SOCIAUX
D'ILLE-ET-VILAINE**Sens:****Cour administrative d'appel****Date** N°:**Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :** N°:**Requérant****Sens:***Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :

Opéra national de Bordeaux (ONB)

Juridiction initialement saisie:

TA de Bordeaux

Date d'enregistrement :

18/04/2019

Droit revendiqué

Augmentation rémunération agents contractuels

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1901968 par laquelle le syndicat CGT des territoriaux de l'Opéra de Bordeaux demande au juge de reconnaître le droit de chaque agent contractuel de voir leur rémunération augmentée de 3 % au moins tous les trois ans, conformément à la délibération du 12 avril 2011 et au décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Bordeaux

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Bordeaux

Date: N°: 1901968**Requérant**SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX
DE L'OPERA DE BORDEAUX*Sens:***Cour administrative d'appel***Date* N°:**Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :* N°:**Requérant***Sens:**Voies de recours ouvertes:*